

**APPELS A PROJETS DANS LE CADRE DU DECRET DU 13 MARS 2009  
RELATIF A LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE ET REUNION  
D'INFORMATION SUR LES APPELS A PROJETS**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Primaire / secondaire / supérieur

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du
- Du 16/08/2016 au 30/09/2016

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

**Mot-clé :**

Appels à projets / mémoire/ crimes de génocide / crimes de guerre / crimes contre l'humanité / faits et mouvements de résistance

**Destinataires de la circulaire**

- A Monsieur le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- A Madame la Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance ;
- A Monsieur le Vice-président, Ministre de l'Enseignement supérieur ;
- A Madame la Ministre de l'Education ;
- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- A Monsieur l'Administrateur général l'Administration générale de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices)-Présidents(tes) des Hautes Ecoles, des Instituts Supérieurs d'Architecture, des Ecoles Supérieures des Arts ;
- Aux Pouvoirs Organisateur des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux Administrateurs (trices) des Internats et des homes d'accueil.

**Pour information :**

- Au service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux fédérations de pouvoirs organisateurs ;
- Aux Associations de Parents.

**Signataire**

Ministre /  
Administration :

**Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général**

**Personnes de contact**

Service ou Association : Cellule de coordination Démocratie ou barbarie

Nom et prénom	Téléphone	Email
Plumet Philippe	02 690 83 52	<a href="mailto:philippe.plumet@cfwb.be">philippe.plumet@cfwb.be</a>
Sanchez Belen	02 690 83 53	<a href="mailto:belen.sanchezlopez@cfwb.be">belen.sanchezlopez@cfwb.be</a>
Monin Yves	02 690 83 54	<a href="mailto:yves.monin@cfwb.be">yves.monin@cfwb.be</a>

Madame, Monsieur,

Comme annoncé précédemment<sup>1</sup>, nous vous rappelons que, dans le cadre du décret du 13 mars 2009<sup>2</sup>, la Fédération Wallonie-Bruxelles lance :

- un appel à projets visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages ;
- un appel à projets visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants ;
- un appel à projets en lien avec l'objet du décret à l'exclusion des projets visés par les deux appels à projets précités. Dans le cas de ce dernier appel, les projets éligibles peuvent revêtir des formes diverses (exposition, représentation théâtrale, production écrite ou audio-visuelle, activités de sensibilisation et d'information, etc.).

Ces appels à projets sont ouverts du **16 août au 30 septembre 2016**.

Un projet proposé par un établissement scolaire doit être approuvé par le chef d'établissement, s'inscrire dans une approche de l'apprentissage par compétences telles que définies dans les référentiels de base, être mené dans une optique pluridisciplinaire et idéalement interdisciplinaire.

Les textes de ces appels à projets et les formulaires à compléter pour y répondre peuvent être téléchargés sur le site de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie et du Conseil de la transmission de la mémoire : [www.decretmemoire.cfwb.be](http://www.decretmemoire.cfwb.be).

Nous vous rappelons également<sup>3</sup> que la cellule Démocratie ou barbarie organise, **le 31 août 2016, un après-midi de présentation et d'information sur ces appels à projets** qui se déroulera de 14h à 16h30 en la *Salle Wallonie-Bruxelles* (6A 101) du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles.

Au cours de cette séance, les participants pourront obtenir toutes les informations utiles pour la constitution de leur dossier et poser les questions nécessaires sur le contenu de ces appels à projets, les conditions à remplir imposées dans le cahier des charges et la manière de compléter les formulaires de candidature.

Pour assister à cette présentation, il est obligatoire de s'inscrire individuellement par courriel uniquement sur [dob@cfwb.be](mailto:dob@cfwb.be) avant le 24 août 2016 en précisant : nom, prénom, établissement, adresse de celui-ci, fonction et discipline enseignée.

Pour plus d'information sur les appels à projets et l'après-midi de présentation :  
Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie  
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Secrétariat général  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles  
[dob@cfwb.be](mailto:dob@cfwb.be) / [www.decretmemoire.cfwb.be](http://www.decretmemoire.cfwb.be)  
02 690 83 52/53/54

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressés par ces appels à projets.

**Le Secrétaire général,**

**Frédéric Delcor**

---

<sup>1</sup> Circulaire n° 5743 du 01-06-2016.

<sup>2</sup> Décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes (Moniteur belge 3 avril 2009).

<sup>3</sup> Circulaire 5744 du 01-06-2016